

Gatineau, le 13 mars 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-07-01-00131-03
200138468

Objet : Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 février 2006, reçue le 22 février 2006 et complétée le 13 mars 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière, portant le nom Site 31J12-033, sur une superficie maximale de 100 000 mètres carrés. Le projet se situe sur les lots 7 et 8, rang VI, canton de Baskatong dans la municipalité de Grand-Remous, dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau. L'exploitation s'effectuera en tout temps au-dessus de la nappe phréatique.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-07-01-00131-03
200138468

Le 13 mars 2006

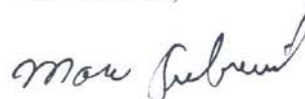
Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée et signée le 20 février 2006 par M. André Ouellet, ingénieur, 9 pages, 2 annexes et 1 plan ;
- lettre datée du 7 mars 2006, reçue le 13 mars 2006 et signée par M. André Ouellet, ing., 1 page et 1 plan.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents. En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



MD/FK/mt

Marc Dubreuil,
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de l'Outaouais